

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **Réunion du vendredi 9 décembre 2022**

### Présents :

|                     |                      |                     |
|---------------------|----------------------|---------------------|
| BARBARIN Sandrine   | DERBECOURT Philippe  | LAURENCE Bernardina |
| BENSALAH Abdelkader | DIDIER Francis       | POUPEE Janick       |
| BOULET Philippe     | DUMONT Gamra         | ROSADINI Patrick    |
| BOUZRAR Maryvonne   | FLORENTIN Anne-Laure | SEVE Patrice        |
| CHARRIER Audrey     | GOUDENOVE Anne       | SORRENTE Sophie     |
| CHEREAU Franck      | GOUTTENOIRE Corinne  | VENET Gilles        |
| DALLERAC Francis    | HAAS Jean-Luc        | VITRAC Frédérique   |
| DELPEYROUX Pierre   | HARRATHI Mounir      |                     |

### Excusés :

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| AKRAM Najib           | MARMION Chantal    |
| BRESSY France         | MECHAIN Georges    |
| FERACCI Jean Michel   | PARISOT Véronique  |
| LAUFFENBURGER Patrick | PERONNET Dominique |

Invité de droit : CHERDIEU Gilles (DTN)

### Invités :

Raphaële TERQUEM  
Thomas DESCAMPS

Le Secrétaire Général ouvre la séance à 17h08.

### **1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022**

Le projet de procès-verbal est proposé au vote du Conseil d'administration et celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **2- PRESENTATION DES COMPTES DE LA SAISON 2021/2022 PAR LA TRESORIERE GENERALE**

Monsieur Francis DIDIER, Président, souhaite introduire les propos de Madame Bernardina LAURENCE, Trésorière en effectuant un point de situation.

Le Président débute son intervention en indiquant que la trésorière présentera un déficit de 33 755 € au 31 août 2022.

Il ajoute à cette information qu'un versement de l'ANS de 417 000 € a été alloué à la FFK et que sans cette subvention le déficit serait d'à peu-près 500 000 €.

L'année précédente, la FFK avait bénéficié d'une aide de l'ANS aux alentours de 560 000 € qui avait été répartie sur les organes déconcentrés qui étaient les plus démunis et l'autre partie pour la Fédération. Le Président précise que suite à tout cela la FFK a réalisé un bilan positif de 1 900 000 €.

La FFK avait donc déclaré qu'elle prendrait une somme divisée par deux de 950 000 € pour l'injecter dans le budget qui vient d'être validé et dans lequel il y a 33 755 € de déficit au lieu d'en avoir pour à peu-près 900 000 €.

Aujourd'hui il estime qu'il y a à peu-près 31 000 licences de plus que l'année passée. L'an dernier la FFK avait fini à peu-près à 215 500 licences.

Le Président estime que ce sont des chiffres qui font revenir la FFK presque à son nombre de licenciés d'il y a deux ans. Il estime que 240 000 licences est un chiffre acceptable.

Il précise que le budget de la saison 2022/2023 a été prévu pour 230 000 licences ; ceci permettant de garder une marge. Il estime que le nombre de licences ne peut pas trop changer.

En effet le mois de décembre étant un mois négligeable, Monsieur Francis DIDIER estime donc que le nombre de licences ne changera pas trop et qu'il y aura sûrement une évolution de 10 à 12 000 licenciés supplémentaires du mois de janvier au mois de juin 2023.

Il pense que la Fédération devrait voir le bout du tunnel vers la fin de l'année 2025.

Monsieur Francis DIDIER précise que la FFK a subi une augmentation de tous ses frais de l'ordre d'à peu-près 10%.

Madame Bernardina LAURENCE, Trésorière générale, présente le détail des comptes pour la saison 2021/2022.

Elle confirme que le budget réalisé de la FFK a fini sa saison avec un déficit de - 33 755 €.

Elle compare le budget réalisé par rapport au budget initial dans la partie secteur fédéral. Madame Bernardina LAURENCE précise qu'il y a eu une augmentation des licences de près de 15 000. La FFK avait prévu 200 000 licenciés dans son budget initial et la FFK a obtenu près de 215 000 licenciés dans son budget réalisé.

Ceci représente à peu-près 540 000 € supplémentaires pour la FFK.

De plus comme cela a été indiqué plus tôt, la FFK a obtenu une subvention de 417 000 € de l'ANS.

Madame Bernardina LAURENCE indique que la FFK a réalisé 726 000 € de résultats positifs de plus par rapport à ce qui était prévu dans le budget prévisionnel initial dans le secteur fédéral.

Pour le secteur sportif, le résultat est meilleur de 190 000 € par rapport au budget initial.

Elle précise également que le TFP est en négatif car il n'y a pas eu de formation cette année.

Par rapport au budget de l'an dernier, Madame Bernardina LAURENCE indique que la FFK a fait une économie de dépense de 916 245 € par rapport au budget de l'année passée.

Le résultat pour la saison 2021/2022 est de 33 755 € en négatif.

Elle précise que la FFK a dépensé 196 000 € pour les aides fédérales en plus par rapport à ce qui était prévu au budget initial.

Question de l'assemblée :

Quand un organe déconcentré reverse une partie de l'argent qu'elle a en excédent à la Fédération, où cet argent est indiqué dans les comptes fédéraux ?

Monsieur DESCAMPS indique qu'il existe deux cas de figures :

- La somme peut revenir dans le produit exceptionnel ;
- L'autre cas de figure est celui de l'annulation d'une dette et donc l'aide est annulée, ce qui signifie qu'il y a une charge en moins

### **3- INTERVENTION DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES**

---

La commissaire aux comptes, Madame Raphaële TERQUEM a effectué un compte rendu de la situation financière de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées.

Elle indique que l'objectif de ce compte rendu sera de rappeler :

- Les responsabilités de la direction ;
- Les responsabilités du Commissaire aux comptes ;
- Le déroulement de la mission ;
- L'analyse des procédures de contrôle interne ;
- Les points d'audit et de diligence ;
- Le projet de rapport.

Après avoir abordé tous les points, en justifiant de leurs appréciations, elle a confirmé que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Madame Raphaële TERQUEM évoque par la suite son deuxième rapport, celui sur les conventions réglementées, qu'elle présentera à l'assemblée générale de la fédération.

Pour rappel, les conventions réglementées sont celles passées directement ou par personne interposée entre la FFK et un membre du conseil d'administration ou entre la FFK et une autre personne morale dont un dirigeant est membre du conseil d'administration.

Ce sont des conventions qui diffèrent généralement des conventions courantes.

Madame TERQUEM indique que les comités départementaux d'Ile-de-France ont reçus 4 € alors que les modalités financières pour la saison 2021 / 2022 prévoyaient 2€ par licence. Les 2 € complémentaires versés sont une exception et donc elle indique que cela correspond à une convention réglementée.

Monsieur DIDIER indique que les comités départementaux d'Ile de France étaient considérés comme des ligues et donc elles avaient une structure financière avec au moins un salarié. Cela signifie qu'il était difficile de modifier brutalement le mode de financement.

Madame TERQUEM évoque deux autres conventions réglementées approuvées aux cours des exercices précédents. Cependant, elles ne causent pas de difficultés particulières, car elles se sont poursuivies sans modifications. Il s'agit de la rémunération du Président et de la convention de mise à disposition des bureaux de la ligue Ile-de-France.

### **4- RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES**

---

Madame Bernardina LAURENCE indique que deux vérificateurs aux comptes Madame Annick DIQUELOU et Monsieur Philippe LEPAON sont venus à la Fédération, afin de contrôler les factures et les notes de frais saisis lors de la saison 2021/2022.

Madame Bernadina LAURENCE procède à la lecture de leur rapport :

*« Ayant accès à toutes les pièces comptables sans restriction, nous avons choisi les journaux d'achats et de frais, ce qui nous a permis de faire un contrôle aléatoire de factures et de notes de frais de tous types.*

*Nous avons constaté que l'enregistrement de ces pièces comptables respecte la procédure des règles d'engagement des dépenses décrites dans le règlement financier.*

*Aucune anomalie n'a été constatée ».*

## **5- ARRETE DES COMPTES**

---

Les comptes sont adoptés à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Le Président propose d'affecter le résultat en le mettant en report à nouveau.

Monsieur Thomas DESCAMPS, Commissaire aux comptes, prend la parole pour apporter plus de précisions.

Il indique que le Conseil d'administration devra voter pour une proposition d'affectation du résultat de l'exercice. La proposition est d'affecter ce résultat de -(33 755 €) dans le report à nouveau et de l'accompagner d'une reprise de la réserve qui est d'un montant équivalent soit 33 755 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6- ADOPTION MODALITE FINANCIERE**

---

Madame Bernardina LAURENCE, indique qu'une réunion de la commission financière a eu lieu, afin de revoir différents postes.

Cette commission a établi plusieurs propositions :

- Augmenter les droits d'engagement aux compétitions nationales. Les droits d'engagement seraient de 8 € pour les épreuves individuelles et de 20 € pour les épreuves par équipes.
- Pour les aides fédérales aux organes déconcentrés et plus précisément les ligues régionales n'ayant pas de ZID, ce qui est le cas de la Bretagne, le Centre Val-de-Loire, la Normandie et les Pays de la Loire et la Corse.  
La FFK a supprimé provisoirement la Corse car ce sont désormais les nouveaux départements qui les représentent, c'est-à-dire la Corse du Nord et la Corse du Sud.
- En ce qui concerne les aides pour l'organisation de stages, la FFK a supprimé le karaté traditionnel et le Krav Maga dans les disciplines associées, car pour le Krav Maga les ligues régionales organisent des stages et c'est donc la FFK qui finance cela. Cela est présenté dans leur propre budget.
- La commission propose de baisser la subvention fédérale à destination des ZID de 4 € à 3 € pour la saison 2023/2024.
- Pour les ZID et les départements, la commission propose de supprimer l'organisation des stages.
- En ce qui concerne les remboursements de frais pour les colloques, la ligne *école régionale de formation* pourrait être supprimée.
- Pour ce qui est de la partie médicale, la commission propose de modifier le salaire des médecins nationaux. Le salaire est désormais de 130 € brut par demi-journée et 260 € par journée complète.
- Pour les participations aux frais de déplacement aux championnats de France de karaté, la commission a effectué quelques propositions de modifications. En ce qui concerne les championnats de France individuels minimes, cadets, juniors, seniors combat kata masculin et féminin, une aide aux clubs sera versée sur la base du

kilométrage du lieu du club jusqu'au lieu du championnat pour tous les podiums individuels, c'est-à-dire 4 athlètes par catégorie. Les versements sont réalisés directement auprès des clubs.

- Pour les championnats de France par équipes la commission propose une aide aux clubs pour la participation aux frais d'hôtel en ce qui concerne le déplacement des athlètes pour toutes les équipes inscrites. Une moyenne de 40 € par personne a été réalisée par la commission financière ce qui signifie qu'une équipe de 3 personnes recevra 120 €, une équipe de 5 personnes recevra 200 €. Les clubs devront envoyer la facture d'hôtel ainsi qu'un RIB dans un délai de 15 jours qui suit le championnat à la FFK et le virement sera effectué dans un délai de 30 jours après la fin de l'événement.
- La commission propose pour le championnat des ligues régionales par équipes de faire un forfait de 400 € par équipe.

Janick POUPEE demande pourquoi le karaté santé ou le para karaté ne figurent pas dans la liste des disciplines pouvant bénéficier d'une subvention dans l'organisation de stages.

Monsieur Gilles CHERDIEU, Directeur Technique National répond que le karaté santé n'est pas une discipline sportive.

Il indique que la FFK consacre l'aide sur le para karaté et le karaté santé sur les stages de formation et non pas sur les stages de pratique.

Madame Sophie SORRENTE indique que sur la partie « *colloque* » il n'y avait pas de précisions sur les DROM COM concernant les remboursements des voyages ;

Monsieur Francis DIDIER indique que les DROM COM sont remboursés sur la base de 800 €.

Madame SORRENTE demande si cette base pourrait être révisée ;

Monsieur Francis DIDIER indique que cela pourrait être une possibilité. Il propose donc de passer à 1200 € pour les DROM COM et pour la Nouvelle Calédonie et la Polynésie à 1500 €.

Question de l'assemblée :

Est-ce que les comités départementaux peuvent continuer à vendre les passeports qui avaient une validité de 8 ans, afin de se débarrasser de leur stock car désormais les nouveaux passeports ont une validité de 6 ans ?

Le Président indique qu'ils peuvent continuer à les vendre, ils auront simplement une validité de 6 ans.

Les modalités financières pour la saison 2022/2023 sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'administration.

## **7- PRESENTATION DES BUDGETS**

---

Madame Bernardina LAURENCE, prend la parole et présente les points significatifs de ce budget prévisionnel de la saison 2022/2023.

Elle indique que la FFK va perdre 145 000 € de partenariat avec la MDS.

Le résultat est donc de - 381 521 € en considérant les augmentations du coût de la vie.

Madame Bernardina LAURENCE, rappelle que la simulation a été réalisée sur 230 000 licenciés.

Monsieur Francis DIDIER indique que la Fédération a volontairement établi son budget de manière prudente sur 230 000 licenciés, afin de se laisser une marge. Il indique que si la FFK

présente un budget à l'équilibre cela signifiera qu'il faudra prendre cet argent dans les fonds de réserve pour équilibrer ce budget.

Cependant, il précise que si la Fédération obtient un nombre de licenciés plus important ce résultat pourra être positif.

Le Président rappelle également que la subvention de l'ANS a diminué de 400 000 € à cause notamment du fait que le karaté ne figure plus parmi les disciplines Olympiques. Il ajoute que les cadres techniques partant à la retraite ne seront pas remplacés. En effet, il précise que l'Etat souhaite diminuer les postes dans toutes les Fédérations. Les organes déconcentrés vont connaître également des baisses de subvention de la part de l'ANS. Le Président indique qu'il faudra compenser cela par d'autres décisions pour pallier ces difficultés.

Le budget prévisionnel pour la saison 2022/2023 est adopté à l'unanimité par le conseil d'administration.

## **8- SUJETS D'ACTUALITE**

---

### Cotisations fédérales

Monsieur Francis DIDIER indique que si la FFK bloquait l'affiliation d'une association dans le cas où celle-ci n'aurait pas payé la cotisation fédérale de 250 € par le biais de SIKADA, il y aurait une baisse de 10 à 20% de licenciés.

Il indique que certains clubs qui ont peu de licenciés et qui ont des difficultés pour payer la cotisation fédérale peuvent discuter directement avec les organes déconcentrés, car ce sont eux qui sont situés à proximité des clubs et connaissent les difficultés. La FFK étant simplement une autorité, elle prendrait donc le risque de perdre des licenciés en appliquant un prix unilatéral et en bloquant l'affiliation.

L'idée serait donc de faire prélever les cotisations par les comités départementaux puis de reverser l'autre partie aux ligues régionales. L'objectif est de trouver un système sans que cela soit bloquant et de pouvoir s'adapter à la situation des clubs situés dans les territoires.

### SIKADA

Madame Ghislaine POUGNARD responsable du service des licences à la FFK effectue une présentation de la base de données SIKADA qui sera disponible à partir de 2023.

Elle indique que la base de données a été développée à l'identique de GOAL, mais SIKADA est plus précis.

La plateforme permet d'extraire des listes de données plus importantes que ce que permettait GOAL.

### Open de Paris

Monsieur Francis DIDIER indique que 600 compétiteurs sont attendus à l'Open de Paris pour l'édition 2023. L'année précédente, il y avait seulement 390 compétiteurs à cause du Covid-19.

Il ajoute que dans l'investissement l'Open de Paris coûte environ 350 000 € chaque année, malgré les subventions.

## Loi sur le sport de mars 2022 :

Monsieur Francis DIDIER, effectue une présentation de la loi sur le sport qui exige une parité totale sur les postes des organes dirigeants des fédérations. Concernant le Conseil d'administration et le bureau exécutif de la FFK, la parité est bien respectée actuellement.

Il indique qu'il faut 16 femmes et 16 hommes. Cependant, il précise qu'il y a des postes réservés qui sont exclusivement occupés par des hommes comme c'est le cas pour les représentants des disciplines associées.

En outre la loi sur le sport prévoit d'intégrer d'autres membres de droit au conseil d'administration qui sont élus par leurs pairs et non par l'assemblée générale :

- 1 poste de représentant des arbitres ;
- 1 poste de représentant des coaches ;
- 2 postes de représentant des SHN.

Il ajoute que le représentant des établissements est également élu par ses pairs.

La FFK avant la parution de la nouvelle loi sur le sport comptaient déjà des postes réservés :

- 1 poste de représentant des médecins ;
- 1 poste de représentant des établissements ;
- 4 postes pour les DA.

Monsieur Mario GRUMIC, Directeur des Services indique que ces 9 ou 10 postes réservés au Conseil d'Administration ne doivent pas dépasser 25% du total des postes dans les organes dirigeants. Or avec 10 postes la limite est dépassée, ce qui signifie que si la FFK gardait tous les postes réservés en plus des postes réservés par la nouvelle loi sur le sport, le Conseil d'Administration devrait donc passer de 32 à 40 membres pour respecter le seuil des 25%.

Il ajoute qu'il faudra donc réduire les postes réservés aux représentants des Disciplines Associées en les passant de 4 à 2 personnes. Il précise que les postes fédéraux où la Fédération a la possibilité d'agir ce sont les postes des représentants des disciplines associées. Les autres postes sont imposés par des obligations légales et la FFK ne pourra pas se soustraire à cela.

## **9- INTERVENTION DU DTN**

---

Monsieur Gilles CHERDIEU Directeur Technique National effectue sa présentation en plusieurs parties :

### Bilan des championnats du monde du mois d'octobre à Konya en Turquie :

Résultats qui sont satisfaisants en terme de volume :

- 11 médailles remportées
- 8 en bronze ; 2 en argent ; 1 en or.

Un des axes d'amélioration à étudier serait de mieux orienter les athlètes sur le plan psychologique concernant la préparation des événements futurs.

Il existe une incertitude concernant la présence du Karaté aux jeux européens.

### Point sur le TFP :

Le 24 octobre, la formation de moniteur de karaté est devenue un titre à finalité professionnelle.

Ce diplôme permettra aux lauréats d'obtenir une carte professionnelle. Une licence à la FFK et un diplôme de secourisme ou équivalent seront nécessaires pour exercer.

Le coût du TFP en VAE est de 150 €.

Pas d'obligation d'avoir le DIF pour se présenter mais cela reste fortement conseillé.

La formation est de 195 heures pour les personnes n'étant pas titulaires du DIF et 110h pour les personnes titulaires du DIF

La formation peut être financée avec le CPF, il faut pour cela avoir en plus une attestation QUALIOPI. La Fédération est en train de mettre en place les démarches pour obtenir ce label.

#### Actualités DTN :

- Monsieur Gilles CHERDIEU a adressé un courrier de remontrances et une sanction à des compétiteurs internationaux s'étant mal comportés lors d'une compétition internationale en Tunisie. Il fait part de ces courriers, les membres du Conseil d'Administration n'ont rien à ajouter à ce sujet.
- Le DTN informe également le Conseil d'administration de l'arrivée au sein de la FFK d'une chargée de missions qui s'occupe des politiques publiques et plus particulièrement de la lutte contre les violences : il s'agit de Cindy TONTON.

### **10-ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 28 JANVIER 2022**

---

Présentation de l'ordre du jour associé aux résolutions de la prochaine Assemblée Générale de la FFK.

Le Conseil d'administration n'a rien à ajouter.

### **11- NOMINATION DE LA COMMISSION NATIONALE DE KRAV MAGA**

---

Messieurs Emmanuel AYACHE, Eric DUPUIS, Marc FESLER, Alain FORMAGGIO et Mohamed MOUSSAOUI sont élus à l'unanimité

### **12- NOMINATION DE LA COMMISSION NATIONALE DE KYOKUSHIN**

---

Messieurs Romain ANSELMO, Hervé CHAMBOREDON, Hubert GEGOUT, Jacky LAJOINIE, Marc ROSE et Vincent SIMON sont élus à l'unanimité.

### **13- NOMINATION DE LA COMMISSION NATIONALE DES AMSEA**

---

Messieurs Sébastien RIBAC, Patrick ROSADINI, Thomas ROUSSEL et Michel ROZZI sont élus à l'unanimité.

Monsieur ROSADINI indique que la nomination de cette commission est une bonne chose pour le développement de cette discipline.

### **14- ORGANIGRAMME DE LA FEDERATION**

---

Le conseil d'administration n'a rien à ajouter sur le sujet.

## 15- QUESTION DIVERSES

---

Madame Sandrine BARBARIN demande si dans l'hypothèse où l'assemblée générale ne donnerait pas quitus à un comité directeur ou à son Président, quelles seraient les conséquences.

Mario GRUMIC répond qu'il n'y a pas de conséquence directe prévue statutairement mais refuser le rapport moral d'un Président, c'est une motion de défiance vis-à-vis du Président. La conséquence serait la démission du comité directeur si tout est refusé.

Dans le cas, où c'est seulement le Président qui verrait son rapport moral rejeté, c'est lui qui devrait démissionner. Il ajoute que le Président peut toujours refuser de démissionner, cependant si son rapport moral et ses comptes ne sont pas approuvés, il se retrouvera dans une situation de blocage.

La séance est levée à 20h20.

Le Président  
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général  
Philippe BOULET